

CONSEIL MUNICIPAL

26 Octobre 2017

Le **vingt-six Octobre deux mil dix-sept**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

Présents : Bernard Riant, Maire

Richard Gautier, Joël Nain, Véronique Pierron, adjoints,

Maurice Poulain, Maryline Renaudin, Jean Michel Guyot, Dany Moine, Martine Chevallier

Absents excusés : Jean-François Capolungo (pouvoir à Maryline Renaudin), Frédéric Magnier (pouvoir à Richard Gautier), Nadine Durand (pouvoir à Jean-Michel Guyot), Mathieu Debain (pouvoir à Bernard Riant), Thierry Guénard (pouvoir à Joël Nain).

Secrétaire de Séance : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 14



1 - ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 28 SEPTEMBRE ET 19 OCTOBRE 2017

Les comptes rendus seront adoptés lors du Conseil de Novembre 2017.

2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

1. FERREIRA DE CARVALHO Pedro : maison et terrain, cadastrés AB 873, sis 14 Chemin de Pesteau - 130.000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, ne souhaite pas exercer le droit de préemption urbain sur ce bien.

3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Enfance

Rapporteur : Véronique PIERRON

Jennifer LEMAN a validé son stage BAFD. Un nouveau stage sera effectué en février avant la présentation au jury qui validera définitivement ce diplôme.

Najma LAZRAK a validé son BAFA. Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Le Noël offert, par la Commission Enfance et la Commune, aux enfants des écoles aura lieu le 20 décembre 2017 à la salle de la fontaine.

Le 11 octobre, Monique GARCIA, Marie HEZARD, qui ont en charge vos enfants pendant la pause méridienne, accompagnées de Véronique PIERRON ont assisté à une réunion d'information sur la restauration scolaire à Courson. Cette réunion était organisée par API RESTAURATION, notre prestataire.

Le conseil d'école aura lieu le mardi 7 novembre 2017 à Gy l'Evêque

Bernard Riant et Véronique PIERRON rencontreront Madame ROUMIEUX (Inspectrice de l'Education Nationale pour notre circonscription) le 13 novembre prochain.

Commission Environnement - Attractivité

Rapporteur : Joël NAIN

La commission s'est réunie le lundi 9 octobre à 18 heures à la mairie.

Présents : Martine CHEVALLIER, Maryline RENAUDIN, Jean François CAPOLUNGO, Thierry GUENARD, Joël NAIN,

Absentes excusées : Nadine DURAND, Véronique PIERRON

Absent : Mathieu DEBAIN

La commission a rédigé l'article à donner à Richard GAUTIER pour parution dans le prochain bulletin municipal.

La commission propose pour l'aménagement des Saussis, des jeux pour enfants ou 2 bancs. Les membres du conseil optent pour les 2 bancs.

Les 3 containers situés vers le dépôt de pain (verres, plastiques, journaux) seront déplacés vers le terrain de tennis. Un container à verres sera installé sur la plateforme des Brivaux 2.

Le container à tissus sera, quant à lui, déplacé vers la salle polyvalente, Chemin de la Douaie.

Toutes ces modifications seront effectuées par la Communauté d'Agglomération. Les administrés en seront informés courant Décembre.

Monsieur LAROSE, de la Communauté d'Agglomération nous sollicite pour donner un nom au circuit cyclable de Chevannes-Vallan qu'ils vont mettre en place.

Commission Travaux

Rapporteur : Bernard Riant

Des devis sont en cours pour la réhabilitation du vestiaire au terrain de foot. Le Maire rappelle qu'il s'agit là d'un local public soumis à la réglementation situé sur un terrain public.

Commission Voirie Assainissement

Rapporteur : Bernard Riant

L'entreprise BIOS a fait parvenir à la mairie son diagnostic concernant notre réseau d'assainissement. Une rencontre est programmée le 23 novembre prochain pour en connaître les conclusions.

Commission Animation

Rapporteur : Richard Gautier

Concours de belote : 38 équipes ont participé cette année à cette journée organisée par nos aînés.

Soirée choucroute : au profit des coopératives scolaires, elle aura lieu le 25 novembre 2017.

Fête de la musique 2018 : Martine CHEVALLIER est chargée de réfléchir à l'organisation de cette soirée.

Les 2 salons qui se sont déroulés les 1er et 8 octobre (Mont des Bulles et Salon MARVEL) ont remporté un vif succès.

Halloween : nous vous donnons rendez vous le 31 octobre à 18 h 30 sur la place pour parcourir les rues du village en quête de bonbons.

Commission Accessibilité

Rapporteurs : Véronique PIERRON et Joël NAIN

Pas de dossier

COMMISSION Maison Multi Activités

Citoyenne

Rapporteur : Véronique PIERRON

Le 13 octobre, toutes les parties devant intervenir dans le projet de la construction de la Maison Multi Activités Citoyenne se sont réunies pour faire le point sur l'avancement du dossier : APD (Avant Projet Définitif) aménagement de la place et remise à l'air libre du ru, éclairage de la place, mise en place d'un abri bus et d'un point de recharge pour les véhicules électriques.

Le permis de construire est lancé, le permis de démolir du « 1000 club » est en cours.

COMMISSION CCAS

Rapporteur : Véronique PIERRON

Bons de rentrée scolaire : 8 familles ont bénéficié du bon de 40 euros offert par la Commune aux enfants entrant en 6^e, seconde ou en apprentissage.

Colis de Noël : comme chaque année, les personnes acceptant la visite d'un membre du CCAS se verront remettre les 9 et 10 décembre prochain le traditionnel colis.

4 - BUDGET Commune - Décisions modificatives

DM 6 - Intérêts emprunts -

Suite au déblocage partiel des emprunts de la maison citoyenne, une échéance sur l'emprunt à court terme doit être réglée en 2017.

Le Maire propose la décision modificative suivante

Diminution de crédits			Augmentation de crédits		
Art	Libellé	Montant	Art	Libellé	Montant
022	Dépenses imprévues	-100	66111	Intérêts emprunts	100
Total		-100	Total		100

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés acceptent cette modification.

5 - COMMUNAUTÉ DE L'AUXERROIS

1. Transfert de la compétence ASSAINISSEMENT des communes issues de la Communauté des Communes du Pays Coulangeois à la Communauté de l'Auxerrois

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L5211-17, L5211-41-3 et L5214-16,

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe),

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et Pays Coulangeois à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy au 1er janvier 2017,

Vu les statuts de la Communauté de l'Auxerrois, tels qu'adoptés par la délibération du conseil communautaire n° 012 du 16 février 2017,

Considérant que la Communauté de l'Auxerrois exerce une compétence optionnelle en matière d'« assainissement non collectif » sur le territoire des 21 communes de l'ancienne Communauté de l'Auxerrois,

Considérant que la Communauté de commune du Pays Coulangeois n'exerçait pas la compétence « assainissement non collectif » sur son territoire,

Considérant qu'au 1er janvier 2020, la compétence assainissement sera une compétence obligatoire de la Communauté de l'Auxerrois, qu'elle exercera sur l'ensemble de son territoire,

Considérant qu'en cas de fusion, les compétences optionnelles sont exercées sur l'ensemble du périmètre du nouvel EPCI ou sont restituées aux communes si le conseil communautaire le décide dans un délai de un an à compter de l'entrée en vigueur de l'arrêté de fusion, soit au 1er janvier 2018.

Dès lors, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois possédant la compétence optionnelle assainissement non collectif, doit délibérer pour définir les contours de sa compétence au 1er janvier 2018, en l'étendant aux communes issues de la Communauté de Communes du Pays Coulangeois.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- D'intégrer les services d'assainissement non collectif des communes de Coulanges la Vineuse, Escamps, Escolives Sainte Camille, Gy l'Evêque, Irancy, Jussy, Vincelles et Vincelottes,
- D'autoriser le Président à signer les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés valide ces décisions.

6 - PERSONNEL COMMUNAL

1. Contrat d'accroissement d'activité -

M. le Maire informe qu'il est nécessaire, d'établir un contrat d'accroissement temporaire d'activité pour le service entretien.

Durée : 1^{er} novembre 2017 au 31 décembre 2017.

Temps de travail : 26h

Profil : adjoint technique

Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.

7 - COMMUNICATIONS

Cérémonie du 11 Novembre : rendez vous devant la Mairie à 10 h 30

Les collectivités lourdement mises à contribution en 2018 :

- Dotation de compensation de la taxe professionnelle - 18 %
- Dotation du soutien à l'investissement public - 17 %
- Augmentation des dépenses de fonctionnement des collectivités limitée à 1,1 % (malus si ce « pacte » n'est pas respecté)
- Suppression des contrats aidés.

Prochaines réunions du Conseil : Jeudi 30 Novembre 2017 - 20h30

Jeudi 21 décembre 2017 - 20 h 30

Séance est levée à 23 heures

Fait et délibéré, le 26 Octobre 2017.

Le Maire
Bernard RIANI



Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO
Absent excusé

Frédéric MAGNIER
Absent excusé

Maurice POULIN

Thierry GUENARD
Absent excusé

Nadine DURAND
Absente excusée

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN
Absent excusé

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN

Dany MOINE